

**RÉPONSE DE MONSIEUR PHILIPPE LEONELLI,
MAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE-SUR-MER**

**CONCERNANT LE RAPPORT D'OBSERVATIONS
DÉFINITIVES RELATIVES AU CONTRÔLE DES COMPTES
ET DE LA GESTION DE LA COMMUNE
DE CAVALAIRE-SUR-MER**



CAVALAIRE
HÔTEL DE VILLE

Chambre Régionale des Comptes
Provence - Alpes - Côte d'Azur

du 12 AVR. 2022

N° 334

Courrier Arrivée

Cavalaire, le 07 avril 2022

Direction Générale des Services

patrice.vecchi@cavalaire.fr

M. Patrice VECCHI

☎ 04 94 00 48 06

N/REF : PV/SA/SG/N°2022

Réf. à rappeler dans toute correspondance

V/REF : GREFFE/BBA/N°369

Chambre Régionale des Comptes
Nacer MEDDAH, Président

17 rue de Pomègues
13295 MARSEILLE Cedex 08

Objet : Réponse écrite du Maire au rapport d'observations définitives de la CRC PACA

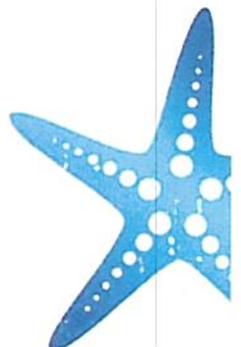
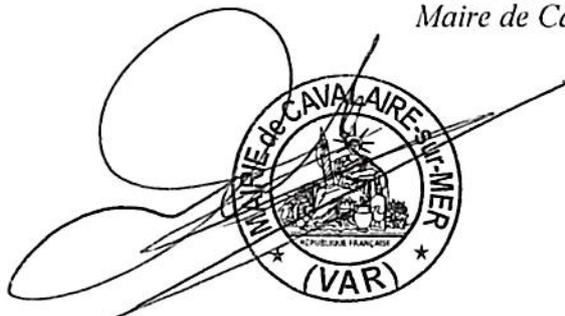
Monsieur le Président,

Par courrier du 8 mars 2022, reçu en Mairie le 10 suivant, vous m'avez notifié le rapport d'observations définitives établi suite au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Cavalaire-sur-Mer de l'exercice 2014 à la période la plus récente.

Sous le présent timbre, j'ai l'honneur de vous adresser, comme vous m'y invitez et conformément à l'article L243-5 du code des juridictions financières, ma réponse écrite à ces observations définitives.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Philippe LEONELLI
Maire de Cavalaire sur Mer



REPONSE DE MONSIEUR LE MAIRE
AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES
DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

La Chambre Régionale des Comptes Provence Alpes Côte d'Azur a, suite à délibération du 3 décembre 2021, transmis à la commune de Cavalaire-sur-Mer le rapport d'observations définitives relatif à l'examen de ses comptes et de sa gestion à compter de l'exercice 2014.

Ce rapport fait suite à un contrôle qui s'est déroulé entre septembre 2019 et mars 2020.

Il comporte trois recommandations, que je m'engage à suivre, en matière de politique de provisionnement, de renseignement des annexes retraçant les flux entre budgets ou enfin de respect de la séparation des budgets principal et annexes. Sur ce dernier point, nonobstant la divergence d'interprétation juridique entre la Chambre et la commune concernant l'imputation de la redevance domaniale versée par la SPL Port Heraclea, je confirme que la procédure de suppression du budget annexe du port de plaisance a été initiée en lien avec le comptable public assignataire de la commune.

Je rendrai compte, dans les conditions prévues par l'article L243-9 du code des juridictions financières, des modalités de prise en compte de ces recommandations.

La Chambre a par ailleurs opéré différents constats et réalisé différentes analyses relatifs à la situation financière de la commune. La commune a pu, lors du contrôle, comme suite aux observations provisoires formulées par la Chambre, répondre aux différentes questions et problématiques soulevées. Il ne s'agira pas dans la présente réponse de réitérer ces éléments, qui pour beaucoup ont été repris dans le rapport d'observations définitives. Je souhaite simplement apporter des éclairages complémentaires, certains en lien avec des actions qui ont été mises en œuvre suite au contrôle, sur des points qui m'apparaissent essentiels pour la mise en œuvre des projets structurants pour le territoire, et surtout du projet Cavalaire Cœur de Ville.

J'ai dû, au début de la période de mon premier mandat sur lequel portent le contrôle de la Chambre et le rapport qui en est issu, faire face à une situation financière dégradée. En page 27 du rapport, la Chambre conclut : « (...) la collectivité a globalement atteint ses objectifs du plan de redressement. Elle a amélioré sa situation financière notamment par la constitution d'un EBF et d'une CAF substantiellement plus importants. Ce rétablissement ne présente cependant pas toutes les garanties pour pouvoir être considéré comme durable dans le temps, du fait notamment du choix de la collectivité de réduire la pression fiscale à compter de l'exercice 2015. Le niveau de l'endettement reste également un facteur limitant. ». Elle souligne ensuite que, « compte tenu de la faiblesse de sa structure financière qui apparaît avec encore plus d'acuité, après le retraitement des données opéré par la chambre, la



commune n'apparaît pas encore réellement en mesure de porter des investissements d'ampleur » (page 28).

L'analyse faite par la Chambre est tout à fait juste, et j'exposerai comment la commune a travaillé ces derniers mois afin d'améliorer sa solidité financière.

Je tiens toutefois en liminaire à rappeler certaines données.

Comme toutes les communes, Cavalaire-sur-Mer a subi dans la période sous contrôle une baisse considérable des dotations d'État. En effet, on se souvient que la DGF dont la valeur avait été gelée et ou baissée depuis 2011, avait subi une première forte diminution en 2014 (-1,5 milliard d'euros) puis deux fortes régressions de 3,7 milliards d'euros chacune en 2015 et 2016 ; un ralentissement de la baisse étant constaté depuis 2017.

Pour la commune de Cavalaire-sur-Mer, comme indiqué en page 23 du rapport, les *« dotations et participations ont diminué en moyenne de 16,6 % »*.

Ainsi, le montant de la DGF est passé de 2 163 603 € en 2014 à 833 744 € en 2019, soit une baisse de 1 329 859 €. La perte cumulée sur la période 2014-2019 est ainsi égale à 5 973 617 €, soit une perte de recettes moyenne par exercice de 975 603 €.

Cette décision brutale et unilatérale d'évolution négative des dotations, qui s'inscrit dans un contexte plus large de redressement des finances publiques a ainsi eu un impact majeur sur la situation financière du budget principal de la commune.

Or, le plan de redressement des finances communales décidé par la commune en 2014, de même que la décision de baisse de la fiscalité à partir de 2015, ont été conçus sans connaissance de cette forte dégradation imposée de nos ressources communales.

J'aurais effectivement pu compenser la baisse subie de ressources par une hausse voulue de la fiscalité. Mais c'était rompre le contrat que j'avais conclu avec les contribuables : un effort initial en 2014 pour solder en un seul exercice l'indemnité contentieuse de la ZAC de Pardigon puis ensuite redresser les finances communales tout en diminuant les impôts.

Si les comptes de la commune étaient retraités en réimputant la DGF à son niveau de 2013, l'analyse de la situation financière et budgétaire de la commune n'aboutirait pas à la conclusion faite par la Chambre et citée plus haut quant à la possibilité pour la commune d'engager des projets structurants à la seule condition d'efforts conséquents.

Ce rappel étant fait, les constats opérés par la Chambre nécessitent que des actions aient été et soient entreprises afin d'améliorer les indicateurs de santé financière de ma commune et de rendre ainsi soutenables les projets prévus dans mon mandat.

En premier lieu, le travail de prospective budgétaire et financière a été poursuivi avec le concours de la Direction Départementale des Finances Publiques du Var. La commune s'est ainsi dotée, en réponse à une observation de la Chambre, d'un outil de pilotage de ses charges et ressources sur la durée du mandat, et a renforcé sa programmation pluriannuelle de ses principales dépenses.

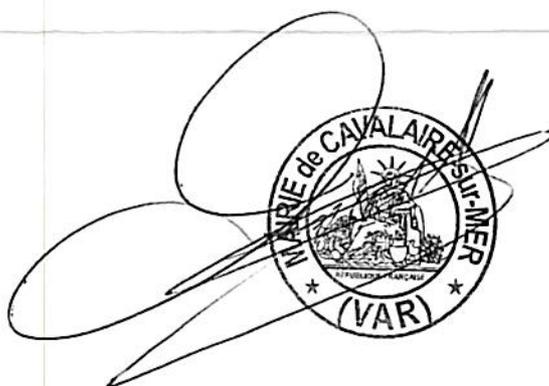


En deuxième lieu, afin de ne pas reproduire l'erreur commise lors du précédent mandat en termes de politique fiscale, la commune a programmé une double progression de ses taux d'impôts directs. Ainsi, en 2021, le conseil municipal a voté une augmentation de 15% du taux de taxe foncière. Il est prévu en 2023 une évolution à la hausse du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Ces ressources pérennes nouvelles sont conçues dans notre prospective tout d'abord pour renforcer la structure financière de la commune, ensuite pour permettre d'engager les réalisations prévues dans mon mandat, notamment le projet Cœur de Ville.

En troisième lieu, j'ai décidé de poursuivre les efforts engagés dans mon précédent mandat en matière de rationalisation des dépenses. La commune a par exemple décidé d'embaucher un acheteur public, qui sera chargé de repenser en lien avec les services toute la chaîne de l'achat depuis l'optimisation des besoins jusqu'à la recherche du meilleur prix pour les travaux, fournitures et services commandés, pour aboutir à la réalisation d'une cartographie des achats communaux. De même, en matière de ressources humaines, le pilotage de la masse salariale sera mis en œuvre avec les mêmes objectifs atteints pendant le précédent mandat. La commune a par ailleurs poursuivi la renégociation de sa dette en 2021, ce qui lui a permis de dégager 800 000 € d'économies (intérêts et capital) sur les dix prochains exercices.

Ce travail a commencé à porter ses fruits, puisque nous avons pu, après reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021, voter exceptionnellement un budget pour l'exercice 2022 en suréquilibre de 1 725 000 € après versement à la section d'investissement de 4 200 000 €. Je veillerai à ce que ces premiers résultats soient suivis de bien d'autres, afin de renforcer durablement les finances communales.

A Cavalaire, le 7 avril 2022



Le Maire,
Philippe LEONELLI

